

# Synthèse évaluation externe

## Résidence Vauban

**RÉFÉRENTIEL :** Manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, HAS, version mars 2022

**DATE ÉVALUATION :** 4 et 5 décembre 2023

**ORGANISME ÉVALUATEUR :** 4 As - accréditation COFRAC numéro 3-1988 rév. 0



**ÉCHELLE D'ÉVALUATION :**

1	pas du tout satisfaisant
2	plutôt pas satisfaisant
3	plutôt satisfaisant
4	tout à fait satisfaisant
★	optimisé

⇒ cotation minimale à atteindre pour les critères impératifs définis par la HAS

**SYNTHÈSE COTATIONS :**

CHAPITRE & THÈMES	COTATION / 4	PRÉSENCE D'ÉLÉMENT(S) D'ÉVALUATION OPTIMISÉ(S)
<b>Chapitre 1 La personne</b>	<b>3,78</b>	
Bientraitance et éthique	4,00	
Droits de la personne accompagnée	3,64	
Expression et participation de la personne accompagnée	3,69	
Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,67	
Accompagnement à l'autonomie	4,00	
Accompagnement à la santé	3,68	
Continuité et fluidité des parcours	3,75	
<b>Chapitre 2 Les professionnels</b>	<b>3,55</b>	★
Bientraitance et éthique	2,50	
Droits de la personne accompagnée	4,00	
Expression et participation de la personne accompagnée	4,00	
Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,86	★
Accompagnement à l'autonomie	3,00	
Accompagnement à la santé	3,84	
Continuité et fluidité des parcours	3,67	
<b>Chapitre 3 L'ESSMS</b>	<b>3,72</b>	★
Bientraitance et éthique	3,00	
Droits de la personne accompagnée	4,00	
Expression et participation de la personne accompagnée	4,00	
Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4,00	★
Accompagnement à l'autonomie	4,00	★
Accompagnement à la santé	4,00	★
Politique ressources humaines	3,42	★
Démarche qualité et gestion des risques	3,35	★

## **FOCUS CRITÈRES IMPÉRATIFS AVEC COTATION INFÉRIEURE À 4 :**

- Critère 3.11.1, cotation **3** : L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.
- Critère 3.11.2, cotation **3** : L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.
- Critère 3.12.2, cotation **2** : L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.
- Critère 3.13.2, cotation **2** : L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.
- Critère 3.14.1, cotation **3** : L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.

## **FOCUS ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION OPTIMISÉS (cotation ★) :**

- ★ Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés (élément d'évaluation du critère 2.4.4)
- ★ Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques (élément d'évaluation du critère 2.4.4)
- ★ L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement (élément d'évaluation du critère 3.4.3)
- ★ Ensemble des éléments d'évaluation du critère 3.5.2 :
  - Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées
  - Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires [pour des actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement] mis à leur disposition
- ★ L'ESSMS évalue régulièrement son circuit du médicament (élément d'évaluation du critère 3.6.1)
- ★ L'ESSMS actualise sa stratégie [prévention du risque médicamenteux] autant que nécessaire (critère 3.6.1)
- ★ Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié [risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie] (élément d'évaluation du critère 3.6.4)
- ★ L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement (élément d'évaluation du critère 3.8.1)
- ★ L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre (élément d'évaluation du critère 3.8.1)
- ★ L'ESSMS met en place une organisation pour assurer le pilotage de sa démarche qualité et gestion des risques (élément d'évaluation du critère 3.10.2)

## **APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE L'ORGANISME ÉVALUATEUR :**

« Les évaluateurs ont réalisés l'évaluation dans un contexte propice aux échanges et à la liberté d'expression. Les personnes accompagnées, les membres du CVS et les professionnels ont décrit une organisation cohérente et en toute connaissance de leur force et de leur point d'amélioration.

Les orientations de la fondation sont déclinées au quotidien au sein de cette résidence qui rénove progressivement l'ensemble de ses chambres afin de faire évoluer l'environnement aux besoins de dépendance grandissants. Une dynamique de démarche qualité est omniprésente et l'évaluation s'y intègre pleinement. En effet, que ce soit par de l'autoévaluation, le plan d'amélioration continue de la qualité ou les attendus autour de l'évaluation, la direction a d'ores et déjà initié des actions par le déploiement de nouveaux outils et elle a prévu d'actualiser son projet d'établissement en 2024 pour tenir compte des constats de l'évaluation réalisée en cette fin d'année 2023.

L'évaluation a mis en lumière un travail collaboratif de qualité où le résident est au cœur des préoccupations. Des axes d'amélioration ont été identifiés et ont déjà pu être appropriés par l'équipe de direction qui, soutenue par les services du siège, prévoit d'ajouter des actions au plan d'amélioration continue en conséquence. »